Envoyé en préfecture le 10/10/2026
Reçu en préfecture le 10/10/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20260930-A20260930-CC

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Sant-Turian
Saint-Thurien

REALISATION d'un emprunt de 260 000 Euros

Nous, Maire de la Commune de SAINT-THURIEN,
Vu le code général des Collectivités Territoriales – notamment son article L2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal à Madame le Maire reçue en Préfecture le 7 avril 2026,
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt destiné à financer l'acquisition d'un immeuble dont le coût total s'élève à 260 000 €,

ARRETONS

Article 1 : Acceptons l'offre faite par **le CMB, FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE** selon les conditions « **CITE GESTION FIXE**»

Article 2 : Décidons de réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes **:**

Montant en Euros	260 000 €
Objet	Acquisition d'un immeuble
Durée	180 mois
Taux fixe	3.95 %
Périodicité	Trimestrielle
Type d'amortissement/échéances	Amortissement progressif/échéances constantes
Commission d'engagement	260 €
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle*

* selon les modalités contractuelles

Article 3 : Cet arrêté sera suivi du contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

A SAINT-THURIEN, le 30 septembre 2026
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-THURIEN (Finistère)

Anne Marie SEVENNEC